

La Moulinette

Juin 2024

des retombées économiques

Un outil de calcul pour nourrir la réflexion d'une collectivité
qui s'interroge sur son investissement dans un projet d'Enr

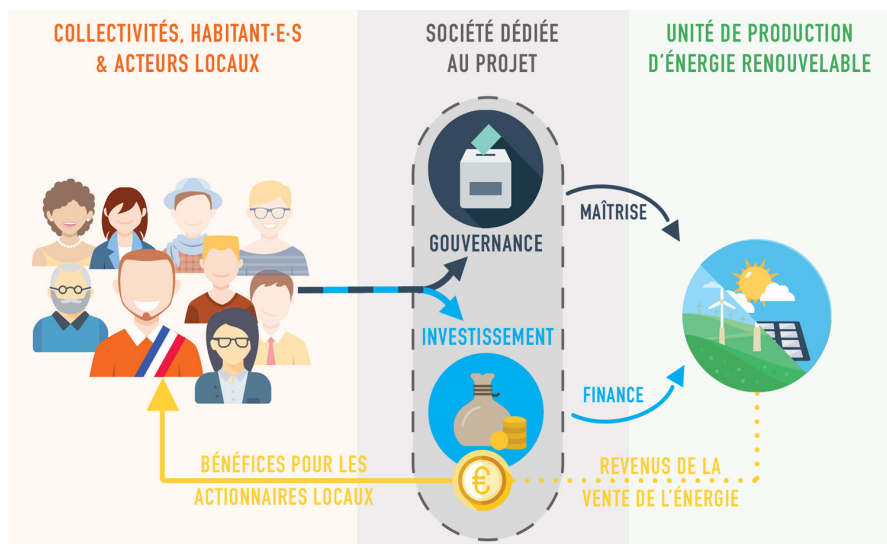


CONSULTEZ LA MOULINETTE



OBJECTIFS DE LA MOULINETTE

Depuis, la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), les collectivités ont la possibilité d'investir dans les projets d'énergie renouvelable. Elles peuvent ainsi prendre des participations financières dans toutes les sociétés par actions (dont les SAS et SA), les SEM et les sociétés coopératives (dont les SCIC) pour porter un projet de production d'énergie renouvelable. Cette disposition est réaffirmée dans la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, en particulier l'article 93 qui oblige les porteurs de projets associés à informer les maires des communes concernées et le président de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation du ou des projets afin de leur permettre de proposer une offre de participation au capital. Ces lois facilitent de plus en plus la réappropriation par les territoires de leur énergie.



Cet outil vise à offrir aux collectivités une première estimation chiffrée et prudente des retombées financières pour elles-mêmes selon différents scénarios d'investissement. Pour cela, la collectivité doit être accompagnée par un·e conseiller·e formé·e à l'investissement public et citoyen du réseau de l'ADEME (Énergie Partagée ou Générateurs) afin d'utiliser l'outil et interpréter les résultats.

LES INGRÉDIENTS POUR SE SERVIR DE LA MOULINETTE

Cet outil peut être utilisé pour des projets de plusieurs MW de photovoltaïque (au sol, ombrières, toitures) et éolien avec un financement de projet via une société dédiée, avec une vente de l'électricité à un tiers. Il est adapté à un actionnaire public du type commune ou EPCI qui se positionne en investisseur mais pas en acheteur de l'électricité produite (pas utilisable pour des projets en autoconsommation de la collectivité).

AVERTISSEMENT

Cet outil vise à offrir aux collectivités une première estimation chiffrée et prudente des retombées financières pour elle-même selon différents scénarios d'investissement.

Il a une vocation pédagogique. C'est pourquoi il donne une image simplificatrice et approximative pour nourrir la réflexion de la collectivité. Il ne faudra donc pas rester accroché·e·s aux résultats de la Moulinette car le développement d'un projet d'Enr est un ajustement permanent entre partenaires. Pour un projet donné, il ne remplacera jamais le plan de financement (business plan).

TROIS SCÉNARIOS DIFFÉRENTS POUR LA COLLECTIVITÉ

L'outil permet de comparer les retombées financières pour la collectivité au regard des montants de fonds qu'elle pourrait mobiliser selon 3 scénarios :

| | SC1 | SC2 | SC3 |
|---|---|--|--|
| Posture de la collectivité | Clé-en-main La collectivité ne se positionne pas en actionnaire | Co-investissement et exploitation La collectivité entre en capital dans la société de projet une fois le projet dérisqué (fin de développement/ investissement). | Co-développement Co-investissement et exploitation La collectivité entre en capital dès le début du développement du projet pour co-développer avec ses partenaires. |
| Poids dans la gouvernance | AUCUN | Limité | Influent |
| Retombées financières pour la collectivité estimées dans la Moulinette | Fiscalité Contribution réglementaire au partage territorial de la valeur | idem SC1 + Intérêts CCA Dividendes Autres retombées économiques locales | idem SC2 + Valorisation risque (prime de succès) |

Les recettes sont présentées en cumulées dans un tableau et dans un graphique pour chacun des 3 scénarios selon différents horizons temporels : Mise en service ; Mandat Elu (6 ans) ; Tarif achat (20 ans) ; Vie équipement (30 ans).

COMMENT ÇA MARCHE UNE MOULINETTE?

Un seul onglet à mettre à jour avec les données du projet et les hypothèses économiques suivantes

- ❶ **Données techniques sur le projet** (productible, puissance, tarif, montant de l'investissement, loyers, etc.)
- ❷ **Données sur le financement de projet**
 - ▶ Part du financement bancaire dans le montant total du financement du projet à l'investissement
 - ▶ Montant de Compte Courants d'Associés (CCA) prévu pour la collectivité-actionnaire
 - ▶ Taux de rémunération des CCA
- ❸ **Valorisation du développement**
 - ▶ Montant de la prime de développement pour le groupement d' actionnaires qui a codéveloppé
 - ▶ Répartition de la prime de développement pour la collectivité co-développeuse

C'est l'ensemble de ces hypothèses qu'il convient de passer en revue avant de faire tourner la moulinette. Afin que l'approximation ne soit pas trop grossière, les hypothèses doivent être cohérentes entre elles, notamment celles entre les coûts, les financements et les rémunérations.



Parc photovoltaïque Citoyen de Saint-Benoît-la-Forêt (Indre-et-Loire)

LA MOULINETTE, À PRENDRE AVEC DES PINCETTES !

Toutes les hypothèses sont issues de l'expérience des équipes d'Énergie Partagée et de la connaissance des filières et de leur marché à date de février 2024. C'est sujet à évolution et donc à précaution.

Un modèle-type d'économie de projet se cache derrière les calculs automatiques de la moulinette. Cela permet de simplifier l'outil en limitant le nombre de paramètres à renseigner par l'utilisateur. Cet outil ne permet pas de détecter des captations excessives du partage de la valeur par l'un des partenaires (par exemple sur les contrats de développement, de construction ou d'exploitation). Il ne permet pas non plus de savoir sur quoi faire porter la négociation entre partenaires. **Cet outil ne permet donc pas d'intégrer le sur-mesure.** Pour travailler avec agilité et souplesse sur la modélisation économique et les retombées économiques espérées en préparation d'une négociation, il est nécessaire de travailler sur la base d'un plan d'investissement (Business Plan) avec les porteurs du projet.

| PRÉCAUTION DE LECTURE | Niveaux de fiabilité des résultats pour un même projet (qui se réalise et se passe bien) |
|---|--|
| Fiscalité | Variable du simple au double selon les règles en vigueur localement |
| Contribution réglementaire au partage territorial de la valeur | fiable mais lié à un décret (non publié à date de juin 2024) |
| Intérêts CCA Dividendes | fiable mais non garanti dépendront des bons résultats du projet |
| Valorisation risque (prime de succès) | très variable (du simple au triple) car tout dépend du marché à date |
| Autres retombées économiques locales (NON ÉVALUÉES ICI) | Non évaluées ici car tout dépend du tissu local de compétences des entreprises |



Les retombées économiques locales des projets citoyens d'énergie renouvelable

Maîtrisés et financés par les collectivités et les habitants, les projets citoyens d'énergie renouvelable ne se contentent pas de favoriser une meilleure adhésion locale aux projets énergétiques.

Ils génèrent des revenus locaux bien supérieurs aux projets classiques notamment par le biais de l'investissement citoyen et du recours à des prestataires locaux.

[En savoir plus](#)

Les retombées économiques locales des projets citoyens d'énergie renouvelable

Maîtrisés et financés par les collectivités et les habitants, les projets citoyens d'énergie renouvelable ne se contentent pas de favoriser une meilleure adhésion locale aux projets énergétiques.

Ils génèrent des revenus locaux bien supérieurs aux projets classiques notamment par le biais de l'investissement citoyen et du recours à des prestataires locaux.

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS À TIRER

1 - Le loyer reste significatif dans le partage de la valeur mais bien moindre que les revenus captés par les investisseurs.

2 - Le loyer ne peut pas être garanti par les opérateurs qui peuvent revenir dessus au cours du développement... Si la collectivité veut sécuriser les montants des loyers promis, il faut qu'elle entre et maîtrise la gouvernance de la société de projet, en s'entourant de partenaires capitalistiques respectant ses intérêts et représentant l'intérêt territorial à ses côtés.



Le meilleur moyen aujourd'hui, en phase de développement de projet, pour une collectivité de s'assurer de l'engagement de ses partenaires à ses côtés est d'orienter vers le label Énergie Partagée, par exemple dans ses Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

3 - Les revenus de l'investissement sont directement proportionnels au montant investi par la collectivité.

4 - La collectivité peut avoir d'autres intérêts d'être investisseur que les seuls intérêts économiques notamment celui d'être à la gouvernance pour maîtriser les décisions et gérer au mieux les impacts du projet sur le territoire. C'est le principal avantage du scénario 3.

Exemples de décisions auxquelles la collectivité peut participer si elle est actionnaire en développement (SC3) :

- la manière de concerter le projet
- le choix du site et zone d'étude, de l'implantation et du dimensionnement
- la définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de l'impact environnemental
- le choix du modèle économique, l'affectation de meilleurs résultats ou inversement de surcoûts pénalisant l'économie du projet. En particulier, en cours de développement, il est parfois nécessaire de rediscuter du montant initialement prévu pour le loyer...



Parc éolien citoyen de Quilly (Loire-Atlantique)

VERS QUI VOUS TOURNER POUR COMMENCER ?



Les Générateurs

Pour les collectivités qui souhaitent en savoir plus sur les énergies renouvelables électriques (éolien et photovoltaïque) et s'informer sur les différents montages de projets existants.

lesgenerateurs.ademe.fr



Énergie Partagée Investissement

Pour en savoir plus sur les solutions de financement proposées par Énergie Partagée.

energie-partagee.org/contact



Votre réseau régional Énergie Partagée

Pour comprendre quels sont les modèles d'investissement territorial les plus adaptés dans votre contexte.

energie-partagee.org/reseaux-regionaux

- AURACLE (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Énergie Partagée Bourgogne-Franche-Comté
- Taranis (Bretagne)
- Énergie Partagée Centre-Val de Loire
- Energia Nostra (Corse)
- GECLER (Grand Est)
- RÉCHAUF' (Hauts-de-France)
- Énergie Partagée Ile-de-France
- ECLOR (Normandie)
- CIRENA (Nouvelle-Aquitaine)
- ECLOR (Occitanie)
- RÉCIT (Pays de la Loire)
- Énergie Partagée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable

Portés par des collectifs d'habitants et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ces projets citoyens font bénéficier leur territoire des retombées économiques et sociales générées.

Forte d'un réseau national de 13 structures d'accompagnement, l'association Énergie Partagée propose aux porteurs de projet de nombreuses ressources, formations, publications...

Reconnue Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), la coopérative Énergie Partagée gère aussi un outil d'investissement labellisé Finansol qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de milliers d'actionnaires citoyens.

CHIFFRES CLÉS JUIN 2024

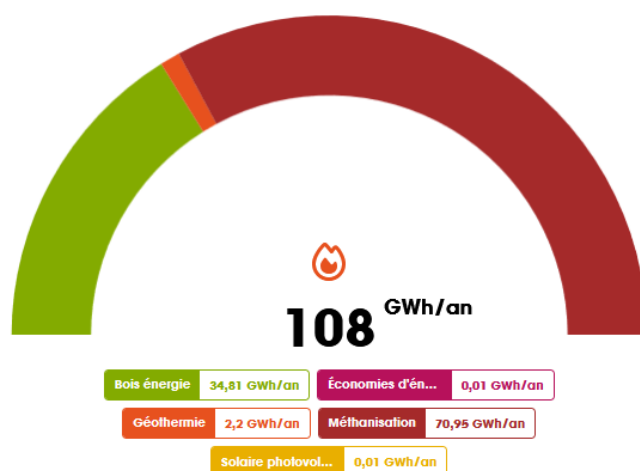
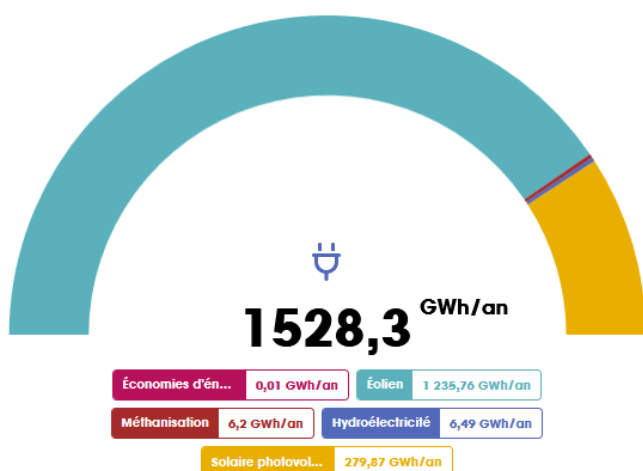


Production annuelle

1 636 GWh/an

Électricité 93,4%

Chaleur 6,6%



DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN



Guide des outils de financement des projets EnR citoyens et des Communautés Énergétiques

Les dispositifs de financement adaptés aux projets d'EnR sont nombreux. Dès lors, il s'agit de repérer les bonnes informations pour les mobiliser. Quelles sont les conditions d'accès au capital ou aux aides ? Quels sont les montants disponibles ? À qui s'adresser ? À quel moment du projet ?

[En savoir plus](#)



Quand les SEM et les citoyens coopèrent, les énergies renouvelables citoyennes prospèrent

Les SEM dédiées aux énergies renouvelables sont un outil de premier plan pour les collectivités désireuses d'accélérer la transition énergétique sur leur territoire. Elles sont aussi un partenaire privilégié avec qui les citoyens œuvrant au développement de projets EnR locaux peuvent collaborer.

[En savoir plus](#)



Codévelopper un projet d'envergure

Le développement de projets d'énergies renouvelables d'envergure peut nécessiter de s'y mettre à plusieurs ! On parle alors de co-développement. Si cette manière de faire est prometteuse, elle pose de nombreuses questions tant aux acteurs locaux qu'aux professionnels qui souhaitent se lancer.

[En savoir plus](#)



Les retombées économiques locales des projets citoyens d'énergie renouvelable

Maîtrisés et financés par les collectivités et les habitants, les projets citoyens d'énergie renouvelable ne se contentent pas de favoriser une meilleure adhésion locale aux projets énergétiques.

[En savoir plus](#)

Ils génèrent des revenus locaux bien supérieurs aux projets classiques notamment par le biais de l'investissement citoyen et du recours à des prestataires locaux.



Guide de la labellisation Énergie Partagée

Le label Énergie Partagée distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement bénéfiques pour les territoires. Ce guide présente en détails la méthodologie de la boussole d'évaluation qui préside à l'attribution du label.

[En savoir plus](#)

Énergie Partagée

10 avenue des Canuts
69120 Vaulx-en-Velin
contact@energie-partagee.org



energie-partagee.org



Cofinancé par
l'Union européenne